

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 157-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.825

Déposée le: 02.09.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Hofer (Bern, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 08.09.2016

N° d'ACE: du
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Restructuration de l'Office des immeubles et des constructions

Le chef de l'Office des immeubles et des constructions (OIC), Michael Blunschi, est en congé maladie depuis le mois de juin.

Monsieur Blunschi est le dernier en date d'une liste de 140 personnes ayant quitté l'OIC depuis la restructuration de l'Office des bâtiments il y a onze ans. Qu'elles aient pris une retraite anticipée, qu'elles aient arrêté de travailler pour cause de maladie, qu'elles aient été licenciées ou qu'elles aient démissionné par frustration, ces 140 personnes représentent une part très élevée du total des effectifs de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie.

Ces fluctuations record sont le signe manifeste de divisions internes et de la grogne croissante parmi le personnel.

Quatre personnes se sont succédé en dix ans à la tête de l'office (Drazenka Dragila-Salis n'est restée que neuf mois), le dernier chef en date est en congé maladie. Les personnes qui ont pris leur retraite anticipée ou qui ont démissionné sont nombreuses à invoquer leur insatisfaction ou

l'ambiance de l'office comme raison de leur départ. Selon elles, les responsables de l'office vivent dans l'angoisse, ce qui n'incite pas leurs subordonnés à leur faire confiance.

Ces fluctuations se soldent par d'énormes pertes de savoir-faire et par des pertes financières. Cerise sur le gâteau : les spécialistes du bâtiment comme les architectes sont remplacés par des managers sans connaissances du cœur de métier de l'office et dont le savoir se limite au contrôle de gestion.

Dans ces conditions, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif est-il conscient de la situation à l'OIC et des 140 départs, ceux de Monsieur Macchi, de Madame Dragila-Salis et de Madame Haldner compris ?
2. Dans l'affirmative, pourquoi n'est-il jamais intervenu ? L'Office du personnel est parfaitement au courant de la situation et de l'insatisfaction régnant dans l'office.
3. Quel a été le coût des départs à la retraite anticipée et des autres départs ainsi que des charges de personnel extraordinaires à l'OIC ?
4. Quel était le montant des indemnités de départ ?
5. Quel est le montant des honoraires induits par l'externalisation de tâches et de mandats à des architectes et des sociétés de services informatiques ?
6. Combien de responsables de section, sans connaissances du bâtiment, ont été engagés depuis la restructuration de l'office ?
7. Que pense faire le gouvernement et plus particulièrement Barbara Egger contre la perte de confiance et l'insatisfaction dans les rangs de l'OIC ?

Motivation de l'urgence : L'OIC n'a plus de chef depuis le mois de juin.